



## **2<sup>eme</sup> Tournoi Simple et Double de Bayonne**

*17 et 18 Octobre 2026*

### **- Règlement de la Compétition -**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

#### **Article 1 : GENERALITES**

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 2600805 et sous le nom « 2<sup>ème</sup> Tournoi Simple et Double de Bayonne ». Il se déroulera du 17 octobre 2026 au 18 octobre 2026 au Gymnase Largenté de Bayonne (7 terrains)
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LNAB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Emmanuel Lecointe. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est Stephanie Craeye.

#### **Article 2 : SÉRIES ET TABLEAUX**

- 2.1 Le 2<sup>ème</sup> Tournoi Simple et Double de Bayonne est un tournoi individuel qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » de niveau NC à N2.
- 2.2 Les séries seront proposées et constituées en fonction du nombre de participants. Les tableaux proposés sont SH, SD, DH et DD.
- 2.3 Les tableaux se jouent intégralement sur une journée : Les simples se joueront le samedi et les Doubles le dimanche
- 2.4 Tous les tableaux se jouent dans la mesure du possible avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Des poules uniques pourront être constituées dans les catégories n'ayant pas assez de participants.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

#### **Article 3 : INSCRIPTIONS**

- 3.1 La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1 septembre 2026 à 13h.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au 9 octobre 2026 à 23h59. Les classements seront arrêtés à cette date.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au 10 octobre 2026. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

3.4 Les inscriptions se feront par Badnet/ Ebad.

3.5 Le règlement pourra se faire en amont via l'application Ebad, ou par autre moyen de paiement (espèce, carte, virement ou par chèque à l'ordre du «Bayonne Badminton Club») le jour même de la compétition.

3.6 La prise en compte des inscriptions se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi. La limite est à 250 joueurs.

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 18€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversés à la FFBaD.

3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).

3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

#### **Article 4 : FORFAITS**

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LNQU accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant, dans le respect des dispositions du RGC et sous acceptation du JA. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

#### **Article 5 : DEROULEMENT**

5.1 Les convocations sont envoyées par mail à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage, ou grâce au QR code disponible dans le gymnase, dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Fz S-6000.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Les matchs pourront être arbitrés, dans la mesure du possible, par des arbitres officiels à la demande de l'organisateur.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu. Si le volant touche au service, le point est rejoué une fois.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au 2ème tournoi Simple et Double de Bayonne requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

#### **Article 6 : DROIT À L'IMAGE**

Toute inscription autorise les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

**Le Comité d'Organisation**